#### Collection

### Études, Recherches, Actions en Santé Mentale en Europe dirigée par Claude Louzoun

Bâtir un forum éditorial couvrant les champs de la santé mentale, de l'éthique et du droit, c'est affirmer en premier lieu une ambition de rencontre, de validation et de légitimation des approches critiques et transformatives. Y accueillir travailleurs de la santé mentale, hommes de loi, chercheurs, philosophes, représentants d'associations d'usagers, de familles et de défense des droits de l'homme, c'est bien sûr avouer une vocation interdisciplinaire. C'est avant tout mobiliser cette interdisciplinarité pour informer, traiter, débattre (et rendre accessibles aux professionnels et aux profanes) des enjeux, des problématiques, des élaborations, des pratiques, des réalisations qui œuvrent dans le sens de la communauté des citovens. L'Europe est, de ce point de vue, un laboratoire et un vivier illustratifs de tous les progrès et de tous les dangers dans ces domaines. Offrir des espaces de critique pratique, de prise de position et d'exigence éthiques dans l'agir humain (tout à la fois social, symbolique, politique, technique, juridique) à l'œuvre dans ce vaste domaine et ses entrelacs, tel est notre obiet.

Retrouvez tous les titres parus sur www.editions-eres.com

## Protéger et rendre capable

## Benoît Eyraud

# Protéger et rendre capable

La considération civile et sociale des personnes très vulnérables



### Conception de la couverture : Anne Hébert

Photographies de couverture : © Siegfried Marque, Elle : Représentations civiles. Chez soi #4 ; Lui : Représentations civiles. Portrait #3

Les droits et responsabilités relatifs aux *Représentations civiles* n'ont pas été judiciairement répartis. Personnes enquêtées, photographe, sociologue, contributeurs divers, lecteurs partagent et construisent, chacun à leur niveau, la responsabilité publique de l'image, de l'usage et de la propriété de ces représentations.

Version PDF © Éditions érès 2013 ME - ISBN PDF : 978-2-7492-3342-0 Première édition © Éditions érès 2013 33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse www.editions-eres.com

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél.: 01 44 07 47 70 / Fax: 01 46 34 67 19.

## Table des matières

Préface, Irène Théry	9
AVANT-PROPOS, Anne Caron-Déglise	17
Introduction générale	21
L'interpellation inaugurale : M. Penol Le contexte : le succès embarrassant	24
du droit des (in)capacités et sa réforme en 2007 Le problème : de la fragile considération	41
des capacités des êtres humains	52
Les axes d'analyse	60
Les outils : la méthode et le terrain	70
Conventions	76
I. La judiciarisation des (in)capacités  1. La protection, entre droit civil	
ET DROITS SOCIAUX	79
Capacité et incapacités dans le Code civil	79
Des régimes ordinaires adressés aux propriétaires	80
La protection des aliénés : la loi spéciale de 1838	83
La protection des pauvres : la tutelle aux allocations	
et aux prestations	85
Question sociale et considération civile	88
2. Le tournant de la réforme de 1968	91
Le contexte : la réactualisation du débat	71
entre civilistes et aliénistes	91
L'articulation équivoque de l'activité thérapeutique	
et de l'activité judiciaire	94

L'articulation des incapacités et de leur protection	97
La difficile désignation du mandataire	99
3. L'ÉMERGENCE DE L'ACTIVITÉ	
PROFESSIONNELLE DE PROTECTION	103
La lente émergence du mandat associatif	104
La difficile professionnalisation	108
Le début d'une controverse sur les publics concernés	117
Synthèse	119
4. LA RÉFORME DE 2007	121
et la dissociation des mandats sociaux et familiaux	122
Le recentrement sur « l'altération des facultés mentales	»125
L'organisation de la protection de la personne La classification sociale de l'activité professionnelle	129
de protection	133
Synthèse. « La personne au centre du dispositif »	137
Conclusion Une institutionnalisation à reculons	
DES RÉGIMES SOCIOCIVILS D'INCAPACITÉS-PROTECTION	139
II. Défaire la capacité civile	
5. LES DIFFÉRENTES FILIÈRES D'ACCÈS	
AU DROIT DES (IN)CAPACITÉS	149
L'accès au juge des tutelles : requêtes et signalements	149
Des filières d'accès variées mais marquées par la présen-	ce de
professionnels	151
Un cas particulier : la filière psychiatrique	154
Synthèse	156
6. L'AVIS MÉDICAL SPÉCIALISÉ :	
UNE EXPERTISE DES (IN)CAPACITÉS	157
L'émergence progressive	159
Le contenu des constats médicaux	160
Les logiques argumentatives de l'avis donné :	
séquence causale ou imbrication narrative	163

L'utilisation du constat par les juges Synthèse. Procéduralisation ou mise en récit	165
des (in)capacités	167
7. Le juge, entre la personne et son entourage	169
Évaluer les aptitudes des prochesLes constats des professionnels qui « accompagnent	170
la personne »	173
Les différentes fonctions de l'audition de la personne Inscrire les défaillances de la personne	174
dans ses liens avec son entourage	179
Synthèse	180
8. Les configurations sociobiographiques du jugement Les incapacités de répondre	181
aux attentes du passage à l'âge adulte	182
aux attentes liées à la vie active	183
La protection et les attentes dans la vieillesse	185
Synthèse	185
Conclusion. Un cadrage biographique	107
DES (IN)CAPACITÉS	187
Des incapacités provisoires ou définitives Séquentialisation ou biographisation de l'altération	187
dans les avis médicaux Une instruction centrée sur les proches	188
ou sur la personne	189
Un jugement discret pour préserver l'avenir	189
III. LES DOMAINES DE PROTECTION	
9. Une organisation administrative	
AU SERVICE D'UNE RELATION SINGULIÈRE	195
« L'accompagnement tutélaire »	196
Le souci de l'accueil et de la prévention de la violence.	200
Assurer la continuité de la protection	203
Garantir la bonne distance	205

10. L'ARGENT	207
Prendre le contrôle des biens	208
La planification du budget	211
L'octroi de moyens de paiement spécifiés en fonction	
de l'évaluation des aptitudes	217
L'autorisation complexe de dépenses supplémentaires.	220
Le recours au juge : sanctionner ou contester	225
Synthèse. La signification intime de l'argent	226
11. La personne	229
L'accompagnement au soin	
et l'observance thérapeutique	230
Les pouvoirs sur la vie matrimoniale et sur le corps La prise en compte ambivalente de la famille	236
et des proches	241
La préservation du cadre de vie	245
Protéger les intérêts professionnels	
et la participation à la vie sociale, civique, spirituelle	252
L'horizon de la mesure	256
Synthèse. Des limites impossibles à définir	260
CONCLUSION. UNE COLLABORATION INCERTAINE	263
Diversité et chronicité	263
Les domaines de collaboration et leur chevauchement.	265
Une protection aux pouvoirs incertains	271
IV. Une épreuve identitaire	
12. LES AMBIVALENCES DE LA PROTECTION	279
Une vie racontée malgré tout	279
La difficile interprétation des ambivalences	
de la protection	290
Amener à la révélation de ce qui importe	293
Une démarche ethno-biographique	295
13. La présentation de soi	299
Les caractéristiques des enquêtés	300
Une présentation de soi compartimentée	300

Un trouble dans l'échange	303
Une présentation de soi comme aveu	305
Les difficultés de s'exposer à l'enquête	309
Synthèse. La part du voile	311
14. Le jugement « d'altération »	313
Les réactions au verdict et la dimension sociale	
du jugement	314
La dimension mémorielle :	
face à la reconstruction biographique	318
Synthèse. Les différentes formes d'acceptation	
de la condition à demi capable	322
15. L'ACTION PROTÉGÉE	325
La minoration	325
Le soutien	328
Les critères de jugement de l'ambivalence	332
Les modalités de résolution de l'ambivalence	337
Synthèse	339
16. LE VÉCU PROTÉGÉ	341
Se projeter dans une transformation à venir	341
Le passé qui ne passe pas : un retrait du présent	
mis en perspective par le vécu enduré	350
L'impossible horizon :	260
la permanence d'une attente déçue	360
Le temps de l'appropriation	369
17. Une épreuve qui rend capable ?	373
Un tournant biographique	373
L'introuvable « voix différente »	376
V. Pour conclure	
18. La condition à demi capable :	
UNE AUTONOMIE EN PARTAGE	381
Préserver l'autonomie d'initiative	383
Répondre d'une folle autonomie	385
Rendre possible une autonomie enfouie	388

19. Ouverture	393
Une responsabilité civile et sociale	394
Des conditions de l'autonomie personnelle	
à la régulation des (in)capacités	399
Pour une régulation sociocivile des (in)capacités	408
Une critique prudente qui fait place	
à l'autorité du vécu	415
ÉPILOGUE	421
SIGLES ET ACRONYMES	429
REMERCIEMENTS	431

À Yan Fauré

« Ils résistent et ils supportent. » La nuit du chasseur Charles Laughton

« Consolez, consolez mon peuple! » Isaïe, 40,1

### Préface

### Irène Théry

Ce livre sur la prise en considération civile et sociale des personnes vulnérables allie avec un rare bonheur des qualités en général opposées : une rigueur académique sans faille et une réelle audace intellectuelle dans la problématisation de l'objet ; une soumission à la discipline la plus exigeante de l'enquête empirique (quantitative et qualitative) et une imagination vraiment créative dans la conduite de l'exploration ethnographique ; une rare maîtrise de l'interdisciplinarité (la sociologie discute ici avec l'anthropologie, le droit, l'histoire, la philosophie) et le maintien d'un cap précis, jamais perdu de vue.

Ce cap, c'est l'ambition de donner à voir et à comprendre ces situations sociales très spécifiques que sont la tutelle et la curatelle, situations peu connues, voire reléguées aux marges du débat social sur l'autonomie, alors même que le nombre des personnes concernées ne cesse de s'élever en France, atteignant aujourd'hui le chiffre impressionnant de 800 000.

Comme on ne peut pas tout étudier, l'auteur a choisi de ne pas inclure dans son observation toutes les formes de tutelle ou curatelle, mais d'explorer intensivement les moins connues, celles qui sont confiées à un *service social*. Aussi ce livre porte spécifiquement sur les personnes, en général d'âge moyen, plus souvent des hommes, dont la caractéristique majeure conduisant à des mesures de protection est qu'elles vivent une *imbrication* entre des difficultés sociales importantes (revenus, emploi,

Irène Théry, directrice d'études à l'EHESS.

endettement, domicile, isolement...) et des problèmes psychologiques ou psychiatriques.

Ce choix apparaît très justifié. En parvenant à retourner ce stigmate particulier qu'est la relégation dans l'invisibilité de ces personnes protégées, Benoît Eyraud nous démontre qu'il a choisi un grand sujet, à la fois très important sur le plan social et d'une remarquable valeur heuristique pour la théorie sociologique : la « personne à demi capable » est un révélateur et un analyseur exceptionnel de la personne au sens large, de la capacité, de l'autonomie, de la pauvreté et de la vulnérabilité en général, et des outils conceptuels et méthodologiques forgés par les sciences sociales qui s'efforcent d'en traiter.

Au fil de cinq années d'enquête de terrain, Benoît Eyraud a mis en œuvre une « méthode à travers laquelle on permet aux personnes de donner à voir ce à quoi elles tiennent, ce qui importe pour elles ». Il a su nouer au cours du temps une relation exceptionnelle de confiance et de compréhension avec ces personnes en grande difficulté sociale et psychologique. Et cette relation lui a permis de saisir non seulement le lien entre le « quant à soi » de l'individu et l'espace privé du « chez soi » que la mesure de tutelle ou de curatelle a permis de préserver, mais aussi cette façon d'être inscrit dans le monde humain qu'on peut nommer, d'un mot sans doute un peu grandiloquent pour le style toujours très retenu de l'auteur : la dignité.

Tout au long de ces pages, des personnes uniques, des cas particuliers, des exemples pris sur le vif, des incidents significatifs, viennent scander la réflexion, l'infléchir, la relancer. Ils laisseront le lecteur avec le sentiment d'avoir rencontré lui-même M. Jouve ou M<sup>me</sup> Sanchet, d'avoir vraiment vu et senti la misère d'un appartement à la dérive, mesuré l'impersonnalité des nouveaux locaux d'une association tutélaire et assisté en habitué aux minirituels de sa permanence du jeudi matin. Ce sentiment est certes illusoire, et Benoît Eyraud met fort bien son lecteur en garde en analysant de façon réflexive chacun des choix qu'il fut amené à faire, tant sur le terrain qu'ensuite, lorsqu'il a rédigé le compte rendu de son enquête et travaillé la « mise en scène » des études de cas. Mais le plaisir de la lecture dit bien ce qu'il veut dire : ce volumineux et dense travail a permis à Benoît Eyraud de travailler avec un vrai bonheur d'écriture une qualité

sociologique trop rare pour ne pas être relevée : celle de passeur d'expérience.

Ce livre apporte une somme impressionnante de connaissances et d'analyses. Parmi elles, on retiendra en particulier l'enquête de sociologie législative, qui révèle à quel point l'institutionnalisation du régime sociocivil d'incapacité-protection s'est faite lentement et comme « à reculons ». Ce retour sur l'histoire longue des relations entre les autorités psychiatriques et judiciaires permet à l'auteur de présenter une analyse très fouillée des notions de « protection » et de « capacité » dans la réforme de 2007.

Au terme de cette analyse de sociologie législative, Benoît Eyraud engage un second volet d'investigation, relevant cette fois de la sociologie médico-judiciaire. Ce travail est en tous points remarquable. À travers l'analyse extrêmement détaillée des archives de 78 dossiers d'instruction ayant conduit à une mesure de tutelle, de curatelle ordinaire ou de curatelle renforcée, l'auteur étudie pas à pas chacune des étapes de ce qu'il nomme le « processus d'incapacitation », soit le processus judiciaire par lequel la présomption légale de capacité que toute personne détient légalement à partir de l'âge de la majorité peut être défaite, ou partiellement défaite. On comprend alors quel souci d'exhaustivité et de cohérence a guidé l'enquête de terrain : les 78 dossiers étudiés sont tous les dossiers retrouvés des 87 individus figurant sur la « liste » des personnes protégées prises en charge par le service tutélaire de la région lyonnaise, qui a fait l'objet de l'enquête pendant cinq années. Parmi les nombreux apports passionnants de cette recherche, soulignons tout particulièrement l'étude des modalités d'évaluation et de décision des médecins et des magistrats.

Mais ces analyses, si remarquables soient-elles, ne sont encore qu'une étape dans le cheminement vers la partie vraiment centrale de son étude : l'ensemble d'entretiens approfondis que Benoît Eyraud a réalisés avec les personnes « demi-capables » elles-mêmes et l'enquête ethnographique très fouillée qu'il a menée pour décrire l'activité quotidienne des délégués à la tutelle. Il s'agit d'un travail de tout premier plan, apportant des informations originales et des analyses très solidement étayées, qui fera référence non seulement pour la connaissance de la tutelle mais plus généralement en sociologie de la pauvreté et de

la vulnérabilité (matérielle et psychologique), comme en sociologie du travail social et de la santé mentale.

Soulignons ici simplement quelques-uns des acquis particulièrement importants de cette enquête extrêmement dense et fouillée.

L'INVENTION DE LA CATÉGORIE SOCIOLOGIQUE DE « PERSONNE À DEMI CAPABLE »

On sait que le droit ne parle plus « d'incapables majeurs » mais de « majeurs protégés ». Les professionnels de l'action sociale utilisent souvent l'expression de « personnes vulnérables ». Pourquoi construire le concept de personne à demi capable ? En des pages remarquables, Benoît Eyraud s'en explique de façon très convaincante : il assume les « consonances juridiques et anthropologiques » de la notion de « capacité » afin de pouvoir consacrer son étude à deux distinctions, permettant deux articulations :

– la première est la distinction entre la personne au sens ordinaire (du moins en anthropologie et en philosophie) de celui qui est « auteur, objet ou attributaire de l'action humaine dotée de sens », et la personne juridique, au sens où Yan Thomas l'a définie, en historien du droit romain, comme « le point d'imputation de droits, d'obligations et de responsabilités ». Sans cette distinction, elle-même support de la distinction entre les deux sens (ordinaire et juridique) du mot « capacité » ou de l'expression « être capable », il serait impossible d'observer comment et à quel titre exactement une personne est limitée dans sa sphère décisionnelle.

Qui est jugé : l'individu lui-même ou telle action de l'individu agissant « en tant que » ?

Qui est limité : l'individu lui-même ou telle action, voire telle partie d'action de celui-ci inscrite dans telle ou telle situation sociale précise ?

Ces distinctions sont capitales pour une pratique du droit qui soit vraiment *démocratique*, autrement dit soucieuse de penser ses propres limites, attentive à ne pas céder à la tentation paternaliste de l'abus de protection, consciente enfin du risque permanent de stigmatisation des personnes qui accompagne la

curatelle ou la tutelle. Observer comment s'articulent sans se confondre le plan de la relation humaine ordinaire (de personne singulière à personne singulière) et le plan de la relation de droit (de personne juridique dotée d'un statut et agissant « en tant que », à personne juridique) est capital pour pouvoir simultanément mettre en œuvre une description sociologique compréhensive et développer toute la dimension critique d'une ethnographie de l'activité quotidienne des tuteurs ou curateurs ;

- la seconde grande distinction/articulation présentée par Benoît Eyraud est celle qui permet d'apercevoir qu'il existe en sociologie deux conceptions de l'autonomie, l'une que l'on pourrait qualifier d'insulaire, l'autonomie vue plutôt comme autarcie, comme capacité de l'individu à ne dépendre que de lui-même, et l'autre que l'on pourrait qualifier de relationnelle, l'autonomie comme capacité à entrer en rapport avec autrui, à participer à l'action commune, à collaborer activement avec un partenaire sans se noyer ou se perdre dans cet effort même. Cette autonomie « relationnelle », qui par définition s'éduque et peut se renforcer ou au contraire s'éroder au fil du temps, commence par la capacité à recevoir, à accepter d'être l'objet de la sollicitude et du soin d'autrui (care). La notion de « demi-capacité » révèle ici tout son prix car elle met d'emblée l'accent sur la relation et plus précisément la coopération qui se met en place entre la personne protégée et le mandataire, dont tout l'art consiste à ne pas céder à la tentation de la simple substitution (agir à la place de) mais de partager les actions et les responsabilités, de façon à ce que la mesure de tutelle ou de curatelle soit aussi un exercice pratique d'empowerment, favorisant une reprise progressive d'indépendance de la personne.

Les passages remarquables de Benoît Eyraud sur le concept de personne témoignent d'une très bonne connaissance de la phénoménologie (Ricœur) comme de la philosophie analytique (Descombes), et d'une grande capacité à faire fructifier dans sa propre perspective les travaux les plus récents des sciences sociales sur le *care*, comme sur *l'interlocution* comme paradigme de la relation sociale humaine polyadique, médiée par des règles et modalisée par le conditionnel des attentes sociales. Dans ce contexte, l'apport incomparable de ce livre à la sociologie et à la philosophie de la personne concerne l'étude précise, toujours

contextualisée, toujours concrète, des flux et reflux du « pouvoir d'être soi » appréhendé *via* la relation à autrui. Il sera, à n'en pas douter, une référence importante pour la sociologie de l'individualisme, comme pour la sociologie de la vulnérabilité et de la solidarité sociale.

L'EXPLORATION SOCIOLOGIQUE TRÈS ORIGINALE DE LA SUMMA DIVISIO DU DROIT ENTRE LES PERSONNES ET LES BIENS

L'étude des mesures de protection amène l'auteur à mettre en question la distinction la plus classique des juristes entre ce qui relève des personnes et ce qui relève des biens. Benoît Eyraud présente des analyses extrêmement originales et stimulantes du domicile, comme entité située à l'intersection de la personne et des biens, non pas simple « cadre de vie » mais chez soi au sens fort, lieu dont prendre soin permet à la personne de se (re)construire y compris psychologiquement, mais dont l'abandon peut, à l'inverse, accélérer rapidement par diverses modalités - dont l'entassement spectaculaire de diverses choses formant des « tas » (de vaisselle sale, vêtements, objets récupérés, papiers administratifs non classés...) – les processus psychologiques de perte de contrôle de soi et les spirales dépressives de la personne. L'analyse de cette distinction personne/biens par des études de cas à la croisée des traditions de description clinique et juridique, non seulement pourra éclairer magistrats et médecins mais apporte un point de vue faisant charnière dans les débats éthiques contemporains sur la protection des personnes.

Au total ce livre présente un grand nombre de données inédites, qui seront directement utiles à l'action des professionnels engagés sur le terrain et à la mise en œuvre des politiques publiques, tout en nourrissant la réflexion la plus contemporaine en sciences sociales. Prenons-en un seul exemple. L'enquête dégage de façon convaincante ce que l'auteur nomme « les trois conditions capacitaires de l'autonomie personnelle » :

 que la personne puisse se projeter dans le temps, ce qui nécessite de disposer de moyens matériels : argent, pouvoir budgétaire;  que la personne puisse s'exposer à l'incertitude du soin apporté par autrui ;

– que la protection s'inscrive dans la règle de droit, ce qui assigne la personne à une certaine place sociale, mais lui offre des recours.

Sur chacune de ces trois conditions de l'autonomie, revisiter l'histoire des politiques relatives à la prise en charge de la vulnérabilité (psychiatrie, protection sociale, action sociale, handicap) amène Benoît Eyraud à ouvrir à la réflexion l'enjeu d'une régulation sociocivile des (in)capacités dans les politiques publiques actuelles et à participer aux débats portant aussi bien sur les théories de la justice que sur les questionnements moraux relatifs à la personne humaine (cf. *infra*, p. 395). Une belle ambition, amplement justifiée par la qualité des analyses présentées et qui témoigne d'un engagement aussi remarquable que maîtrisé dans la dimension éthique et politique du métier de sociologue.